



Atteindre les cibles de conservation marine

Aperçu des amendements à
la *Loi sur les océans* et à
la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*



Contexte

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger 5 % de ses zones marines et côtières d'ici 2017, et 10 % d'entre elles d'ici 2020.
- À l'occasion de la Journée des océans (le 8 juin 2016), le ministre LeBlanc a annoncé un plan en cinq points pour atteindre ces cibles, notamment un plan visant à étudier comment mettre à jour la *Loi sur les océans* afin de faciliter le processus de désignation des ZPM.
- Les représentants de Pêches et Océans Canada (MPO), de Ressources naturelles Canada (RNCan) et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) collaborent ainsi avec le ministère de la Justice (MJ) pour rédiger un projet de loi visant à amender la *Loi sur les océans* et la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH).
- Les ministres responsables sont les ministres des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, des Ressources naturelles et des Affaires autochtones et du Développement du Nord.



Révisions proposées de la *Loi sur les océans*

- Créer une nouvelle autorisation permettant au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne de désigner une ZPM intérimaire par la voie d'un arrêté ministériel; cette autorisation établit un nouveau processus en deux étapes pour la mise en place des ZPM :
 - une ZPM intérimaire pour désigner les limites initiales de la ZPM et « geler » l'empreinte des activités qui s'y pratiquent déjà, en fonction des résultats des premières consultations et observations scientifiques (i.e. les activités en cours continuent, les nouvelles activités sont interdites, certaines activités en cours qui sont régies par la législation fédérale sur les pêches pourront être interdites);
 - poursuivre les activités scientifiques, les consultations et la désignation finale de la ZPM par la voie d'un règlement pris par le gouverneur en conseil dans les cinq ans suivant l'arrêté ministériel (c.-à-d. une nouvelle échéance prescrite par la loi).
- Amender la *Loi sur les océans* afin d'exiger l'application du principe de précaution au moment de la désignation des zones de protection marine (ZPM) créées en vertu de la *Loi sur les océans*;
- Mettre à jour et clarifier les pouvoirs actuels des agents d'application de la loi en vertu de la *Loi sur les océans* au besoin, notamment pour pouvoir faire appliquer les nouveaux arrêtés ministériels pris en vertu de la *Loi sur les océans*;
- Mettre à jour les dispositions relatives aux amendes prévues à la *Loi sur les océans* pour les harmoniser avec celles prévues à la *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales*;



Révisions proposées de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*

- Amender la *Loi fédérale sur les hydrocarbures (LFH)* afin de permettre l'émission d'ordonnance d'interdiction, interdisant les activités pétrolières et gazières dans les zones de protection marine désignées en vertu de la *Loi sur les océans*, lorsque nécessaire;
 - Complète l'arrêté ministériel pris en vertu de la *Loi sur les océans* pour « geler l'empreinte »
- Créer une nouvelle autorisation permettant aux ministres des Ressources naturelles et des Affaires autochtones et du Développement du Nord d'annuler un intérêt dans les ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans* et de compenser l'intérêt ainsi annulé
 - RNCAN et AADNC doivent diriger les négociations avec les propriétaires des intérêts.



Des questions?

Pour de plus amples renseignements sur les propositions de révision de la **Loi sur les océans** du Canada, veuillez communiquer avec:

Kate Ladell, Conseillère principale
Pêches et Océans Canada
(613) 991-2236 or kate.ladell@dfo-mpo.gc.ca

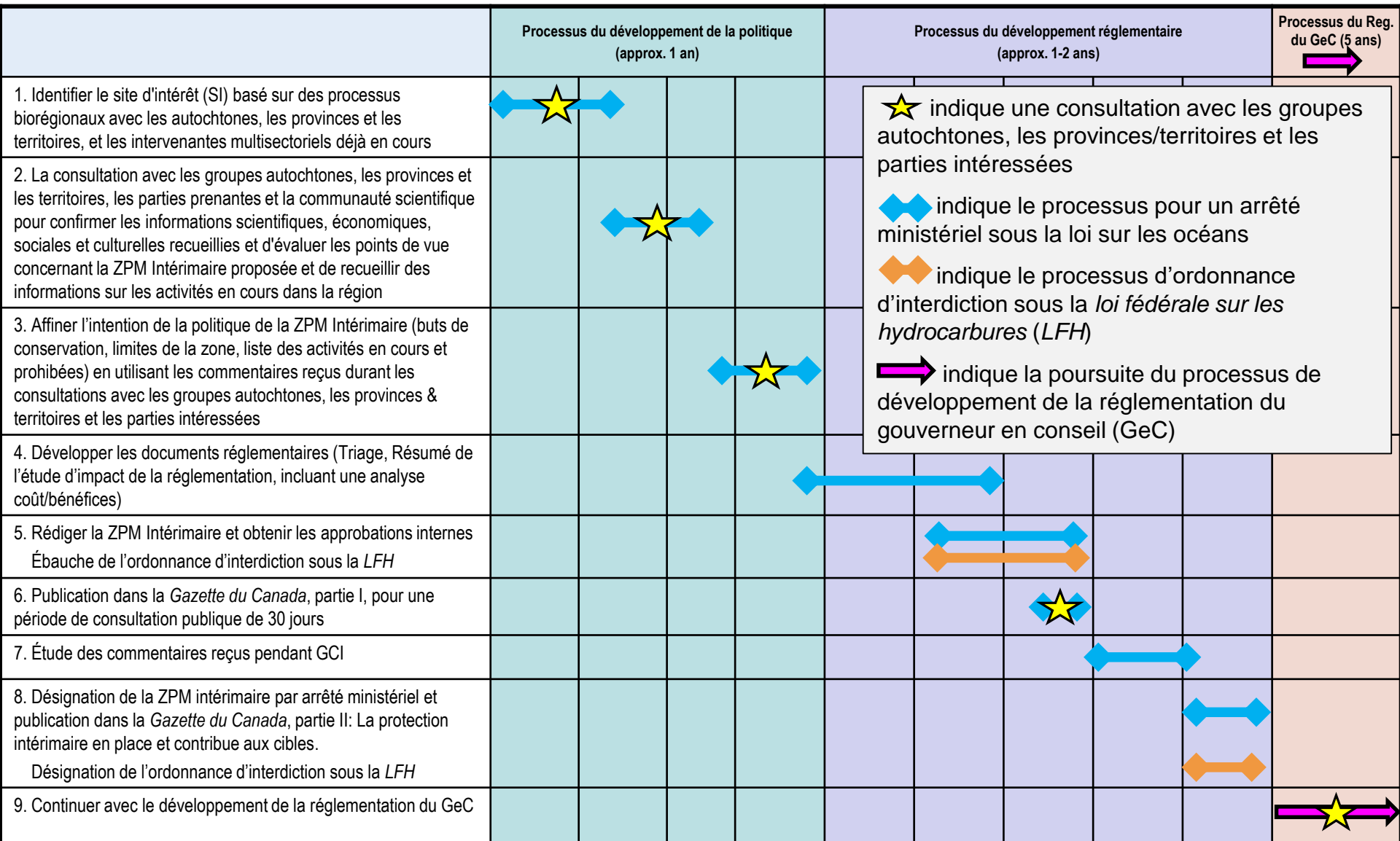
Coralie Tournois, Conseillère, Conservation marine
Pêches et Océans Canada
(613) 617-3275 ou Coralie.Tournois@dfo-mpo.gc.ca

Pour de plus amples renseignements sur les propositions de révision de la **Loi fédérale sur les hydrocarbures**, veuillez communiquer avec:

Candace Newman, Analyste des politiques
Ressources Naturelles Canada
(343) 292-6151
candace.newman@canada.ca

Don Reed, Analyste des politiques
Affaires autochtones et du Nord Canada
(613) 894-9101
Don.Reed@aadnc-aandc.gc.ca

Annex: Étapes proposées* pour désigner une ZPM Intérimaire par voie d'un arrêté ministériel



* Cette diapositive fournit un aperçu du processus de désignation de la ZPM intérimaire en supposant que les amendements proposés reçoivent la sanction royale.